

« Calendrier de l'Avent 2024 La Compagnie des Animaux »

Organisé par La Compagnie des Animaux

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société La Compagnie des Animaux, ci-après la « société organisatrice » organise du 01 décembre 2024 à 00h01 au 24 décembre 2024 à 23h59 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : " Calendrier de l'Avent 2024 La Compagnie des Animaux " (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google où toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour jouer chaque Participant doit se rendre sur <https://kx1.co/calendrier-de-lavent-2024-lcda> et remplir un formulaire en ligne en suivant les différentes étapes listées ci-après :

- Renseigner ses informations personnelles (champs obligatoires afin de pouvoir participer) : Champs obligatoires : Nom / Prénom / Email/ Animal
- Valider son inscription.
- En cliquant sur « Je valide », le participant accèdera ensuite à un calendrier dans lequel il devra cliquer sur la case du jour.
- En cliquant sur la case du jour, il va lancer l'instant gagnant. Le résultat est immédiat :

l'écran indique immédiatement si le joueur a gagné ou perdu.

- S'il a gagné un lot « matériel », il est invité à remplir ses coordonnées postales et confirmer son numéro de téléphone pour recevoir son lot à l'adresse indiquée dans un délai de 6 à 8 semaines à partir de la fin de l'opération (le 24 décembre 2024). Il est de la responsabilité du joueur de fournir les informations exactes relatives à l'adresse de livraison via ce formulaire.
- S'il a gagné un lot « dématérialisé », son gain est directement renseigné sur la page après « gagné » de l'opération

Le Participant pourra tenter sa chance une fois par jour pendant la durée du Jeu.

Toute inscription par téléphone, télécopie, courrier ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé en ligne ne pourra être prise en compte.

Lors de l'inscription sur le lien <https://kx1.co/calendrier-de-lavent-2024-lcda>, le Participant garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera le seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

Tout formulaire incomplet, comportant des données erronées ou incomplètes, présentant une anomalie (notamment coordonnées incomplètes) ou envoyé sous une autre forme que celle prévue, sera considéré comme nul.

Le Participant est réputé être informé des risques et dangers d'Internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides. La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les données qui lui auront été fournies par le Participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société Organisatrice garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du Jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les Participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait, sous réserve d'en informer les Participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les Participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait

ARTICLE 3 – LES LOTS

Lots gagnables par instants gagnants Sont mis en jeu par instants gagnants, qui dureront pendant toute la durée du Jeu du 1^{er} décembre au 24 décembre 2023, les lots suivants :

- 1 décembre : Calendrier 2025 La Compagnie des Animaux - 5 gagnants / Les gagnants des lots précités recevront leur lot à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu (24 décembre 2024).
- 2 décembre : 10% sur les moustaches box - 100% gagnant avec un code utilisable sur les produits de la page <https://www.lacompagniedesanimaux.com/noel/box-et->

[coffret.html?type=cadeaux](#) valable jusqu'au 31/12/2024 (dans la limite des stocks disponibles sur ces produits)

- 3 décembre : Vidéo de recette de biscuits de Noël à faire pour son animal - 100% gagnant disponible directement sur la page « gagné de l'opération »
- 4 décembre : 20% sur les jouets de Noël - 100% gagnant avec un code utilisable sur les produits de la page <https://www.lacompagniedesanimaux.com/noel/jouets.html> jusqu'au 31/12/2024 (dans la limite des stocks disponibles sur ces produits)
- 5 décembre : Visio offerte avec notre vétérinaire - 1 gagnant. Le gagnant sera contacté par mail dans les 2 mois suivants la fin du calendrier de l'Avent
- 6 décembre : 3 gagnants Beauval Nature : 1 parrainage d'une valeur de 50€ contenant :

Newsletters Beauval Nature, Photo de votre filleul, Certificat de parrainage, Fiches de présentation sur votre filleul et les programmes Beauval Nature, Votre prénom sur notre tableau des parrains en ligne, Vidéo de remerciements de l'équipe Beauval Nature, Fond d'écran de votre filleul (format desktop & mobile)

+ 2 entrées adultes 1 jour pour le ZooParc de Beauval

Les gagnants des lots précités recevront leur lot à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu (24 décembre 2023).

- 7 décembre : Un totebag - 100% gagnant avec un code utilisable sur le produit suivant : <https://www.lacompagniedesanimaux.com/tote-bag-la-compagnie-des-animaux-38-x-42-cm.html> Bon d'achat qui correspond à 1,99€, jusqu'au 31/01/2025. Offre valable une fois par compte client (dans la limite des stocks disponibles sur ces produits)
- 8 décembre : 15% sur les produits dogteur - 100% gagnant valable sur les produits de la page : <https://www.lacompagniedesanimaux.com/toutes-les-marques/dogteur.html> jusqu'au 31/01/2025. Une fois par compte client et non cumulable avec les autres codes promotionnels et offres groupées
- 9 décembre : Vidéo La checklist de Noël - 100% gagnant disponible directement sur la page « gagné de l'opération »
- 10 décembre : Formation Esprit Dog - 2 gagnants
- 11 décembre : 20% sur les jouets de Noël - 100% gagnant avec un code utilisable sur les produits de la page <https://www.lacompagniedesanimaux.com/noel/jouets.html> jusqu'au 31/12/2024 (dans la limite des stocks disponibles sur ces produits)
- 12 décembre : Vidéo institutionnelle en avant-première - 100% gagnant disponible directement sur la page « gagné de l'opération »
- 13 décembre : 1 arbre à chat Trixie réf : 43882 / Le gagnant du lot précité recevra son lot à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu (24 décembre 2024).
- 14 décembre : Dogteur Box de Noël chat / Le gagnant du lot précité recevra son lot à

l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu (24 décembre 2024).

- 15 décembre : L'accès à un livre blanc sur la thématique de Noël – Téléchargeable au format .pdf via la page gagnée de l'opération
- 16 décembre : 1 couchage Trixie Talis Chien / Le gagnant du lot précité recevra son lot à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu (24 décembre 2024).
- 17 décembre : Animaute : "100 % gagnant" : 5 € de réduction sur les gardes d'animaux via notre partenaire Animaute valable jusqu'au 2 Janvier. Pour bénéficier du lot, il suffit de se rendre sur le site Animaute via le lien du bouton de la page gagnée de l'opération.
- 18 décembre : Vignette incendie - 100% gagnant avec un code utilisable sur le produit suivant : <https://www.lacompagniedesanimaux.com/vignette-incendie.html> Bon d'achat qui correspond à 1€, jusqu'au 31/01/2025. Offre valable une fois par compte client (dans la limite des stocks disponibles sur ces produits)
- 19 décembre : Vidéo talents secret LCDA/ Animaux de LCDA - 100% gagnant disponible directement sur la page « gagnée de l'opération »
- 20 décembre : 1 gagnant chat : 2 sachets de treats Chat Healthy Treats et 1 gagnant chien : 2 paquets des friandises Saucisses CT-IS, de la marque Specific. / Les gagnants des lots précités recevront leur lot à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu (24 décembre 2024).
- 21 décembre : Animaute : 1 gagnant remporte une carte ULINE offerte par notre partenaire Animaute : Depuis son espace personnel, le client peut à tout moment souscrire à une carte de réduction lui permettant de bénéficier de réduction sur toutes ses réservations pendant 1 an. Elle est valable pendant 1 an à partir de la date d'achat : CARTE ULINE valeur : 69€ / Les réductions liées à la carte de réduction s'appliquent uniquement aux frais de mise en relation : Frais de service, Frais de dossier
- 22 décembre : Dogteur Box de Noël chien / Le gagnant du lot précité recevra son lot à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu (24 décembre 2024).
- 23 décembre : Visio offerte avec notre vétérinaire - 1 gagnant. Le gagnant sera contacté par mail dans les 2 mois suivants la fin du calendrier de l'Avent
- 24 décembre : Vidéo LCDA sur les animaux prêts pour Noël - 100% gagnant disponible directement sur la page « gagnée de l'opération »
- 25 décembre : **Grand tirage au sort : 5 bons d'achat de 50 euros / 5 gagnants sélectionnés parmi tous les participants, bons valables jusqu'au 28/02/2025. Offre valable une fois par compte client, hors frais de port et médicaments sur notre site <https://www.lacompagniedesanimaux.com/>

ARTICLE 4 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du Règlement.

Toute contestation, interprétation ou application litigieuse du Règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les modalités et mécanismes du présent Jeu.

Les Participants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité, leur référence client et leur domicile. Toutes indications d'identité, de référence client ou d'adresse fausse de même que toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant toute la durée de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

S'agissant du lot, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot gagné et réclamé. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction concernant le lot gagné

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTES"

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1